Fondation Jean Jaurès

Économie/ social

#PAYETAVOCATION : QUAND PRENDRE SOIN D'AUTRUI REND PAUVRE

Marine Derquenne, Thomas Larrieu

02/11/2026

Derrière le dévouement des professionnels du secteur médico-social se dissimule une grande précarité économique, marquée par des rémunérations très faibles et un temps partiel subi généralisé. À travers la série « Paye ta vocation ! », les travailleurs racontent les arbitrages budgétaires permanents, entre renoncement aux soins médicaux, vacances inaccessibles et cumul de plusieurs emplois. Comment enrayer la spirale de la précarité et des démissions qui frappent tout un secteur ? Dans cette note, Thomas Larrieu, éducateur spécialisé en protection de l'enfance, et Marine Derquenne, journaliste pour *Le Média social*, prolongent cette série et rappellent que revaloriser décemment ces métiers essentiels relève désormais de l'urgence démocratique.

Introduction

Combien gagne-t-on vraiment lorsqu'on consacre sa vie professionnelle au travail social ? Peut-on vivre décemment en étant éducateur spécialisé, aide à domicile ou moniteur éducateur ? Fonder une famille ? Entreprendre des projets ? Se construire un avenir ? Voici des questions simples sur le papier. Grilles indiciaires, moyennes sectorielles, chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) : il suffit de lire les données pour répondre, non ? Pas vraiment. En réalité, ces chiffres donnent des ordres de grandeur, mais ils échouent, structurellement, à dire ce que vivent celles et ceux qui exercent ces métiers. Une moyenne ne dit ainsi rien des carrières hachées par les contrats précaires. Rien des arbitrages silencieux que des milliers de travailleuses sociales font chaque mois pour boucler leur budget. Rien de la lassitude qui grandit et pousse toujours plus de professionnels à quitter un secteur dont ils rêvaient. Aucune de ces colères n'apparaît dans les rapports institutionnels. Tout continue comme si de rien n'était. Silencieusement. Irrémédiablement.

Face à ce constat, *Le Média social*[1] a fait un choix partir des récits plutôt que des statistiques. Lancée début 2026, la série « Paye ta vocation ! » donne exclusivement la parole aux premiers concernés. Pas de tableaux Excel, pas d'éléments de langage. Assistantes sociales, éducateurs

spécialisés, monitrices éducatrices, aides à domicile, accompagnants éducatifs et sociaux, formateurs, directeurs d'établissement : tous racontent, avec leurs mots, leur salaire, leur budget, et surtout les renoncements qu'impose le fait de continuer, souvent par pure conviction. Cette note prolonge ainsi cette série journalistique. Elle s'appuie sur les témoignages de dizaines de personnes pour leur donner la portée politique et collective qui manque dans l'espace public, et pour interroger la « normalité » des conditions matérielles que subissent des millions de travailleuses sociales.

Car l'enjeu est là : la vocation, aussi sincère soit-elle, ne protège ni de la précarité ni de l'usure. Parler de salaires dans ce secteur, ce n'est jamais faire de la comptabilité. C'est parler de reconnaissance, de conditions d'accompagnement des publics vulnérables, de dignité. C'est se demander si nous voulons collectivement d'une société qui abîme la vie de celles et ceux qui œuvrent à améliorer celle des plus fragiles. C'est choisir si tout doit continuer de la sorte… Ou si nous choisissons enfin de changer les choses.

Un sujet déjà bien chiffré

Loin d'être un angle mort de la statistique publique, la précarité économique des travailleuses sociales est un phénomène aujourd'hui largement documenté. Les données disponibles permettent de mesurer avec précision l'ampleur du problème. Ainsi, en 2022, 1,1 million de personnes exercent en France une profession sociale[2], dont 86% sont des femmes[3]. Elles accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap, d'exclusion sociale ou de perte d'autonomie, ainsi que les enfants et jeunes majeurs relevant de la protection de l'enfance. Or ces besoins d'accompagnement ne cessent de croître : au 1er janvier 2022, 6,6 millions de personnes ont 75 ans ou plus, soit 10% de la population française[4] ; 6,8 millions de personnes déclarent une limitation fonctionnelle sévère[5] ; 322 000 adultes[6] et 174 000 enfants handicapés sont accueillis en établissement spécialisé[7] ; 1,9 million de personnes perçoivent le RSA[8] ; et 381 000 mesures d'action éducative sont en cours au titre de l'aide sociale à l'enfance[9], un nombre qui a même atteint les 405 500 fin 2024[10]. Face à cette demande sociale considérable et structurellement croissante, le secteur du travail social peine paradoxalement à recruter, générant des tensions significatives sur le marché du travail. Un paradoxe qui, à lui seul, interroge : comment un secteur aussi indispensable peut-il rencontrer un tel déficit d'attractivité ? Plusieurs réponses sont clairement identifiées.

La première d'entre elles, et la plus importante, concerne les niveaux de rémunération proposés pour ces métiers. En effet, en cumulant l'ensemble de leurs postes salariés sur l'année 2022, les professionnelles du social perçoivent un revenu salarial moyen de 14 640 euros[11], soit 18% de moins

que les autres employés et professions intermédiaires, et 12% de moins que les autres femmes appartenant à ces mêmes catégories socioprofessionnelles[12]. À ce chiffre moyen plus faible que la moyenne, s'ajoutent des écarts de rémunération considérables selon les métiers, révélant une hiérarchie interne au secteur.

À une extrémité, les aides à domicile qui représentent à elles seules 42% des professionnelles du social perçoivent un revenu salarial moyen de seulement 9890 euros par an, soit 32% de moins que l'ensemble de la profession et 28% de moins que l'ensemble des employés[13]. À l'autre extrémité, les éducatrices spécialisées, avec 22 980 euros annuels en moyenne[14], approchent péniblement des niveaux de rémunération des professions intermédiaires dans leur ensemble. Ensuite, il y a la question du temps partiel subi. Ici, c'est la structure même de l'emploi dans le secteur du travail social qui pose problème. En effet, près d'une professionnelle du social sur deux (45%) travaille à temps partiel dans son emploi principal, contre seulement 15% de l'ensemble des autres salariés, et qui grimpe jusqu'à 75% chez les aides à domicile[15]. Or ce temps partiel est loin d'être toujours choisi : 30% des professionnelles du social à temps partiel le sont faute d'avoir trouvé un poste à temps complet, contre 22 à 23% des autres salariés[16]. Cette proportion atteint 51% chez les animatrices socioculturelles et 32% chez les aides à domicile[17].

Conséquence directe de cette précarité horaire, 12% des professionnelles du social cumulent plusieurs emplois, contre seulement 4% des autres salariés, un cumul qui grimpe à 21% chez les aides à domicile[18]. À cette instabilité s'ajoute une irrégularité chronique des horaires : 32% des professionnelles du social ont des horaires variables d'une semaine sur l'autre, deux tiers ont des horaires imposés par l'employeur, et une part significative travaille le week-end (43%) ou en soirée (25%)[19]. Enfin, à la précarité économique et aux horaires hachées, s'ajoute une pénibilité physique bien réelle inhérente à ces métiers. En 2023, 57% des professionnelles du social déclarent effectuer des mouvements douloureux ou fatigants, contre 44% de l'ensemble des salariés ; 63% doivent rester longtemps debout, contre 52% pour l'ensemble des salariés[20]. Cette pénibilité atteint des niveaux extrêmes chez les aides à domicile, dont 83% rapportent des mouvements douloureux et 90% de longues stations debout[21], sans compter le temps passé sur la route entre les différentes interventions, temps de trajet qui n'est que partiellement comptabilisé comme du temps de travail effectif[22]. Ainsi, le travail social paie mal, use les corps et n'est que difficilement compatible avec une vie personnelle épanouie. Comme se pourrait-il que ce secteur soit attractif dans ces conditions ? Il ne l'est pas et ne le peut pas face à ces montages d'obstacles qu'aucune politique publique décente entend contrecarrer. La situation continue ainsi, décennie après décennie, et nous plonge un peu plus dans une impasse qui nous sera demain impossible à surmonter.

Car oui, dans ces conditions, les carrières professionnelles du travail social sont de plus en plus

marquées par des départs précoces qui induisent souvent des reconversions plus favorables à la vie des personnes concernées. Ainsi, parmi les professionnelles ayant débuté un métier social en 2011-2012, seules 55% exercent encore le même métier trois ans plus tard, 43% après cinq ans, et 29% seulement après neuf ans[23]. Plus révélateur encore : les données montrent que ce sont précisément les professionnelles les moins bien rémunérées à l'entrée dans le métier qui ont le plus tendance à en partir puisque l'écart de revenu initial entre celles qui quittent et celles qui restent atteint jusqu'à -25% pour les aides à domicile[24]. Et la sortie du secteur s'accompagne, dans la majorité des cas, d'une progression salariale nette les aides à domicile qui se reconvertissent voient leur revenu salarial augmenter de 63% en moyenne sur neuf ans, contre seulement 12% pour celles qui restent en poste[25]. Un signal on ne peut plus clair dans ce secteur, rester fidèle à sa vocation a, statistiquement, un coût. Rester dans le secteur est un sacrifice personnel pour le bien de celles et ceux qui ont besoin d'être accompagnés. Qui ont besoin d'autrui.

Pourtant, ces chiffres, aussi précis soient-ils, restent des abstractions tant qu'ils ne sont pas rapportés à des vies concrètes. Un revenu salarial moyen de 9890 euros par an pour une aide à domicile, un taux de temps partiel subi de 30%, un cumul d'emplois chez 12% des professionnelles du social… Rien de tout cela n'a de sens si on ne les traduit pas ensuite en gestes quotidiens. Un plein de courses fait de l'autre côté de la frontière pour économiser quelques euros, un chauffage qu'on limite, une sortie au restaurant qu'on planifie des mois à l'avance grâce à des chèques-vacances… Les chiffres ne donnent rien à voir de cela. C'est précisément ce que nous offre *Le Média social* avec « Paye ta vocation ! ». C'est précisément cela qui nous intéresse au travers de cette note.

La précarité, au quotidien

Tous les témoignages recueillis par *Le Média social* dessinent une même logique de fond : celle d'un quotidien où chaque poste de dépense est en permanence soumis à l'arbitrage, à la surveillance, voire à l'anticipation des personnes concernées. Ce n'est pas tant l'absence de revenu qui frappe dans ces récits que la vigilance de tous les instants qu'exige la gestion d'un budget contraint. Il n'est pas ici question de spectaculaire dénuement, mais d'une succession constante de petits renoncements, de calculs répétés, de reports. En somme, une érosion lente et continue de la marge de manœuvre des personnes concernées, qui finit par redessiner en profondeur le rapport de ces professionnelles à leur propre existence et surtout à leur emploi.

À ce sujet, l'alimentation constitue, sans surprise, l'un des tout premiers postes sur lesquels s'exercent les arbitrages budgétaires. « On ne mange pas de viande tous les jours, parce que ça coûte cher[26] », résume Frédérique, dont le témoignage illustre bien la manière dont l'ingéniosité

vient compenser la contrainte financière : elle a trouvé une parade en s'approvisionnant chez des producteurs locaux, moins onéreux que la grande distribution, et surtout en traversant la frontière espagnole pour faire ses courses et économiser jusqu'à 40 euros[27]. Vient ensuite les nombreuses autres sources d'économies. Chez Alain, conseiller en insertion professionnelle, la rigueur budgétaire est partout : « On fait très attention au chauffage, à l'eau, à la nourriture[28] », précise-t-il. Cette discipline, mise bout à bout mois après mois, finit par façonner un rapport permanent au calcul plutôt qu'à la dépense spontanée, donnant l'impression de vivre une existence contrainte bien plus que choisie. Aurore explique ainsi que, dès le milieu du mois, « avec mes collègues, on réfléchit déjà à comment finir le mois[29] ».

Le logement est quant à lui un point particulièrement lourd sur les budgets des travailleurs sociaux, et ce quelle que soit la situation résidentielle des personnes concernées. Ainsi, Frédérique et son conjoint, pourtant propriétaires – statut rare pour les travailleurs sociaux et qui pourrait laisser supposer une certaine stabilité financière – expliquent rembourser un crédit immobilier de 610 euros par mois et, malgré un budget, être régulièrement contraint de finir le mois à découvert, d'environ 200 euros en moyenne[30]. Pour la majorité des autres personnes interrogées, la question du logement se pose de façon encore plus radicale, à savoir la capacité ou non d'accéder à un logement tout court. Par exemple, Mélanie confie que, si elle devait vivre seule, elle sait qu'elle serait contrainte de se tourner vers le logement social, ne pouvant assumer un loyer dans le parc privé[31]. Cette remarque, en apparence anodine, révèle en creux une dépendance structurelle : c'est bien souvent la mise en commun des ressources au sein du couple ou du foyer qui permet de maintenir un équilibre budgétaire viable pour les travailleuses sociales. Un équilibre qui, seule, avec un revenu de professionnelle du social, ne tiendrait tout simplement pas.

Plus sensible encore, beaucoup des personnes interrogées évoquent des arbitrages concernant la santé. C'est notamment le cas de Loubna et son mari qui font systématiquement passer la santé de leurs filles avant la leur, dans une logique de priorisation qui semble aller de soi pour eux mais qui, objectivement, traduit un renoncement à se soigner soi-même : « on aura toujours tendance à se dire qu'on décale de mois en mois[32] », explique-t-elle à propos de leurs propres soins. Très concrètement, Loubna explique ainsi que, pour assurer effectivement à ses filles d'avoir des semelles orthopédiques de qualité, elle a fait le choix de renoncer à renouveler les siennes, la mutuelle ne prenant en charge que deux paires par an. Quand on ne peut faire autrement, on fait ainsi et pas autrement…

Les loisirs et les vacances constituent, tout particulièrement, la variable d'ajustement la plus notable et la plus révélatrice de cette vie de contraintes. Chez Alain, il n'y a ainsi que « très peu de sorties culturelles ou de loisirs[33] », pas de restaurant hebdomadaire, pas de week-end au ski.

Virginie, de son côté, évoque des sorties limitées et des vacances rares, rendues possibles principalement grâce à l'épargne de son conjoint[34], signe, là encore, que c'est souvent la mise en commun des ressources au sein du couple qui permet de dégager une certaine marge de respiration. D'autres professionnelles décrivent un système bien plus rodé, presque institutionnalisé, où les chèques-vacances distribués par l'employeur deviennent la condition même du départ en vacances : « j'attends de les avoir pour partir[35] », confie Aurore, qui planifie ses vacances plusieurs mois à l'avance pour étaler les dépenses dans le temps, privilégiant également les auberges de jeunesse équipées d'une cuisine pour limiter les frais de restauration. Cette planification minutieuse, qui s'étend sur plusieurs mois pour un séjour de quelques jours, témoigne d'une gestion du temps entièrement subordonnée à la gestion du budget. Les vacances n'y sont alors plus un moment de spontanéité, mais le fruit d'une anticipation rigoureuse et pesante. Une contrainte permanente qui ne peut qu'accroître la lassitude, qui ne peut que favoriser la perte du sens. Ainsi, Mélanie raconte comment son premier « grand voyage » en amoureux, en Norvège, n'a été rendu possible qu'après sept années de vie commune et plusieurs mois d'économies, complétées par des missions d'intérim supplémentaires pour parvenir à mettre de l'argent de côté[36]. Que dire quand un travail est si limitant, si restreint qu'un projet de vacances, pourtant modeste à l'échelle d'une vie de couple, peut nécessiter presque une décennie de préparation et un travail supplémentaire non négligeable pour avoir lieu ? Comment trouver normal que des gens qui passent leur vies à s'occuper de celles des autres soient contraints à ne quasiment pas pouvoir vivre la leur, de ne pas pouvoir développer celle qu'ils veulent ? Quand les vacances sont conditionnées à 100, 200 euros de chèques vacances, il y a de quoi vouloir tout lâcher pour se préserver.

Enfin – voire surtout –, cette gestion serrée du budget a un impact direct sur les relations familiales et la réalisation des étapes les plus marquantes de l'existence. Aurore, mère de deux enfants dont l'aîné vit désormais en appartement, aimerait ainsi pouvoir l'aider davantage financièrement. « J'aimerais pouvoir lui payer son loyer en intégralité[37]… », confie-t-elle, tout en reconnaissant par la même occasion ne pas pouvoir offrir un tel coup de main à son aîné. Pour elle, les chèques cadeaux du comité d'entreprise deviennent alors, à Noël, une marge de manœuvre décisive pour offrir le nécessaire à ses enfants, pour leur offrir ce qu'ils méritent à ses yeux[38]. Avec ces petits plus exceptionnels, Aurore a ainsi, au moins symboliquement, l'impression de compenser ce qu'elle ne peut leur offrir autrement le reste de l'année… Le mariage d'Alexis, célébré en octobre 2025, illustre à son tour ce type de dilemmes impossibles. Ainsi, il a dû solliciter les convives eux-mêmes pour participer au financement de la fête. « Comme ça, on était sûrs de retomber sur nos pattes[39] », explique-t-il comme pour traduire l'anxiété sous-jacente à l'organisation d'un tel événement lorsque les moyens sont comptés. Le lieu, l'hébergement et l'animation ont été choisis parmi les options les moins coûteuses disponibles, jusqu'au DJ, recruté au sein du réseau associatif du

couple plutôt que par une prestation professionnelle payante. Le voyage de noces, direction la Polynésie, a lui été purement et simplement reporté et reste pour l'instant un projet en suspens[40].

Ce que révèlent, en creux, l'ensemble de ces arbitrages alimentaires, résidentiels, sanitaires, festifs, familiaux, ce n'est donc pas seulement un manque ponctuel de moyens, mais bien une contrainte permanente qui structure en profondeur le rapport au temps, à l'avenir et aux proches. Une gestion fine et constante de la précarité, où chaque plaisir, chaque soin, chaque geste de solidarité familiale doit être anticipé, comptabilisé, parfois purement et simplement sacrifié. Une vie dans laquelle ces professionnelles exercent, jour après jour, un métier dont la vocation ne permet manifestement pas de garantir leur dignité matérielle et celle de leurs proches.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

Abonnez-vous

Le cumul d'emploi comme unique solution pour « mieux » s'en sortir

Face à cette contrainte budgétaire permanente, une stratégie revient de façon quasi systématique dans les témoignages recueillis : celle du cumul d'activités. Loin de relever d'un choix de vie ou d'une diversification professionnelle, ce cumul apparaît, dans la plupart des récits, comme la seule option disponible pour faire face à des salaires structurellement insuffisants. Une solution de dernier recours qui, donc, si elle permet de tenir financièrement, se paie au prix fort en termes de temps disponible et de repos. Le cas de Frédérique illustre avec une acuité particulière cette mécanique du cumul contraint. Monitrice éducatrice depuis trente-trois ans dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) des Pyrénées-Orientales, elle perçoit, à 56 ans, 1760 euros net par mois primes comprises[41]. Sans ces compléments, son salaire de base n'atteindrait même pas le Smic pour un trois-quarts temps. Un tel niveau de rémunération, après plus de trois décennies d'exercice, l'a ainsi contrainte à construire un emploi du temps à trois têtes : quatre jours par semaine à temps plein en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), une journée hebdomadaire d'enseignement à l'Institut régional du travail social (IRTS) pour près de 300 euros mensuels supplémentaires, et des missions d'intérim trois week-ends sur quatre en maison d'accueil spécialisée (MAS), auprès de personnes en situation de handicap mental et

physique, payées 11 euros de l'heure. Le constat qu'elle en tire est sans ambiguïté : « Ça fait des grosses semaines mais je suis obligée. Si j'avais un salaire un peu décent, je ne ferais pas tout ça[42]… ». Malgré ce rythme proche du 7 jours sur 7, ses revenus cumulés dépassent rarement 2500 euros par mois – un total qui, rapporté au volume horaire réellement fourni, donne la mesure de la dévalorisation du travail accompli.

Ce phénomène de cumul n'est en rien circonscrit à un cas isolé. Loubna, éducatrice spécialisée dans le Gard, complète son salaire en exerçant comme formatrice auprès de futurs travailleurs sociaux, à raison de 10 à 15 heures hebdomadaires. Un complément qui lui rapporte environ 600 euros par mois et qui lui était malheureusement indispensable : « J'avais besoin de faire deux boulots pour pouvoir dépasser les 2 000 euros[43] ». Mélanie, 27 ans, déléguée aux prestations familiales avec cinq années d'expérience dans le secteur, a également suivi une trajectoire similaire : avec un salaire de 1312 euros net mensuels, elle a dû chercher un complément de revenus en exercice libéral[44]. Même logique, sous une forme différente, chez Alexis, qui a monté depuis le début de l'année une activité de DJ dans des bars en parallèle de son emploi : « J'essaie de caler une date par mois, du coup ça me fait 200 euros de plus[45] »…

Ce qui frappe ici, au-delà de la nécessité même du cumul, c'est le caractère structurel de cette situation : il ne s'agit pas d'un passage temporaire lié à un début de carrière ou à une situation exceptionnelle, mais d'une caractéristique installée sur la durée, y compris pour les professionnelles les plus expérimentées. Après trente-trois années d'exercice, Frédérique n'a toujours pas atteint un niveau de rémunération suffisant pour se dispenser d'un triple emploi ! Comment pouvons-nous accepter que pareille anomalie devienne la norme ? Ce constat se retrouve jusque dans l'observation qu'elle porte sur ses propres collègues autour d'elle : plusieurs professionnelles parties à la retraite reviennent travailler en CDD pour compléter leurs revenus. « Elles ont été éducs pendant vingt, vingt-cinq ans et elles ne peuvent pas vivre avec leur retraite[46] », observe-t-elle. Un phénomène qui prolonge, jusque dans le grand âge, la même logique de cumul et de complément permanent qui caractérise déjà l'ensemble de la carrière active. La précarité, loin de s'atténuer avec l'ancienneté, semble ainsi se reproduire d'un bout à l'autre de la trajectoire professionnelle, jusqu'à contaminer la retraite elle-même. Voilà donc la promesse du travail social aujourd'hui : être précaire, pour toujours…

Un avenir difficilement envisageable

Face à cette réalité économique, les témoignages recueillis oscillent entre deux postures qui coexistent chez chacune des professionnelles interrogées. Hélène, qui perçoit pourtant une rémunération inférieure à celle qu'elle touchait dans ses fonctions précédentes de mandataire

judiciaire à la protection des majeurs, ne formule par exemple aucun regret quant à son choix professionnel : « Il y a des choses dans ma vie que je ne referais pas de la même manière. Mais mon métier, je le referais dix fois. Aucun regret[47]. » Elle accueille régulièrement des stagiaires, à qui elle tient un discours d'une lucidité frappante, mêlant mise en garde et conviction intacte : « Ne faites pas ce métier pour le salaire. C'est un métier passion, un métier extraordinaire[48] ». Une position qu'elle prolonge par une forme d'acceptation prudente de sa propre précarité: « Je pioche dans mes économies en me disant : quand il n'y en aura plus, on fera des arbitrages. Je ne veux pas me priver ni priver ceux que j'aime[49] ».

Cette fidélité à la vocation, cependant, ne suffit pas à masquer, chez d'autres professionnelles, une forme de désillusion progressive, née de la comparaison entre les années passées et le présent. Virginie, diplômée éducatrice spécialisée en 2002 à 26 ans, se souvient avoir commencé sa carrière à 1200 euros net, un salaire porté rapidement à 1400 euros grâce à ses diverses primes. À l'époque, le Smic se situait autour de 700 à 800 euros net : « Je me sentais largement au-dessus, bien considérée. Premier job, CDI, des impôts à payer tout de suite… J'étais considérée comme riche[50]. » Deux décennies plus tard, le constat qu'elle dresse est sans appel : « Mon salaire a doublé en vingt-quatre ans. Mais le coût de la vie a triplé ! Il y a vingt ans, je me voyais mieux[51]… ». Comment rendre attractif un métier quand ce dernier se voit ainsi sapé, décennie après décennie ?

Au-delà de sa propre trajectoire, c'est l'avenir de l'ensemble du secteur qui inquiète. Virginie, toujours, explique ainsi comment, dans son association de 300 salariés, les départs à la retraite se multiplient, sans perspective claire de renouvellement : « Comment on va tourner si on n'arrive pas à recruter[52] ? », s'interroge-t-elle. Sur le terrain, elle observe que des postes sont de plus en plus souvent pourvus par des profils non diplômés en CDD, « faisant fonction » d'accompagnant éducatif et social (AES) ou d'aide médico-psychologique (AMP), et rémunérés au Smic. Une jeune éducatrice stagiaire, qu'elle décrit comme « tip top », a quitté le poste au bout de huit mois seulement. La cause : le salaire. « Les nouveaux éducs commencent en dessous du Smic selon notre convention 66. On ne peut pas recruter des bacs + 3 au Smic. C'est inadmissible ![53] » Un constat qui la conduit à une conclusion sans détour sur l'attractivité du métier aujourd'hui : « Il y a vingt ans, ça valait le coup. Là, franchement, je serais jeune, je ne ferais pas ça. La vocation ne remplit pas le frigo, elle ne paye pas les factures[54] ».

Cette inquiétude structurelle se double, chez Virginie comme chez d'autres, d'une fragilité financière personnelle décrite avec retenue. La situation d'Aurore ? « Pas très glorieuse. On espère toujours qu'il ne se passe rien de grave, qu'on ne soit pas obligé de sortir de l'argent en urgence, parce qu'on ne l'a pas[55]. » Le mot précaire en vient lui-même à être manié avec prudence, comme s'il fallait le mériter ou le comparer. « Il y a plus précaire que moi. J'arrive à manger, à me loger, à

avoir des loisirs. Mais il ne faut pas qu'il arrive quelque chose[56]. », énonce ainsi Aurore.

Cette lucidité sur les limites du métier conduit certaines professionnelles à envisager, sans toujours s'y résoudre, l'hypothèse d'un changement de secteur. C'est le cas de Lola, qui évoque régulièrement cette question avec une collègue exerçant le même métier : « Je ne sais pas si on passera le pas un jour, mais c'est un sujet qui revient souvent. On compare avec des amis qui sont dans d'autres secteurs[57]. » Or, la comparaison, lorsqu'elle est faite, s'avère souvent défavorable : « On en a une qui travaille dans une société de logistique et quand on entend ses fiches de paie et qu'on voit ses missions, on se dit qu'elle, elle ne rentre pas avec les situations des usagers dans la tête, elle n'a pas peur de croiser les gens dans la rue. Et elle gagne deux à trois fois plus que nous[58]… ». Pour l'heure, l'attachement au métier l'emporte encore : « J'aime mon métier et je ne changerai pas pour le moment. Mais la question financière est très présente, que ce soit avec des collègues ou des amis du social. Alors peut-être que oui, un jour j'en aurai marre et je changerai[59]. ». Le salaire s'invite jusque dans ses projets de vie les plus personnels. Mélanie explique : « Le salaire joue un peu. J'anticipe beaucoup, et je me dis que si nous avons un enfant et qu'un jour je me retrouve seule, il me faudra un logement plus grand et que ce sera difficile à assumer pour moi[60]. »

Enfin, cette précarité chronique finit par peser directement sur les projets d'avenir les plus fondamentaux – au premier rang desquels le logement et la parentalité. Alexis parvient, les mois sans imprévu, à mettre de côté entre 50 et 100 euros ; mais le moindre aléa suffit à rompre cet équilibre déjà ténu. Il cite l'exemple d'une réparation automobile, dont la facture a dû être étalée sur quatre mois : « Pendant quatre mois, je ne vais pas mettre de côté ou très peu. Si j'arrive à mettre 20 euros, c'est déjà pas mal[61]. » Cette fragilité financière rend hypothétique tout projet d'ampleur avec sa femme : il a consulté une courtière pour évaluer une capacité d'emprunt immobilier et le verdict est sans appel : « On pouvait s'acheter un garage[62] ». La question d'avoir un enfant se heurte à la même incertitude : « On aimerait. Maintenant, est-ce qu'on en a les moyens ? Je n'en suis pas sûr[63]. ». Une hésitation qu'il formule avec une forme de résignation empreinte de tristesse : « Avoir un enfant, normalement, c'est quelque chose de beau […], mais là, on va devoir rentrer dans des phases de calcul[64]… » Ce que révèlent ces témoignages, pris dans leur ensemble, c'est une bascule progressive : celle d'un métier vécu, à ses débuts, comme une promesse de stabilité et de reconnaissance sociale vers une réalité où chaque étape de vie devient un exercice de calcul budgétaire sous contrainte. Une réalité où chacun se retrouve de plus en plus contraint à survivre plutôt qu'à vivre, à bricoler une existence plutôt qu'à la construire effectivement.

Une colère qui couve, jusqu'à quand ?

Ce cumul chronique d'activités, cette normalisation de l'insuffisance salariale, cette suspension permanente des projets de vie : l'ensemble de ces constats, mis bout à bout, ne produit pas seulement de la fatigue ou de la résignation. Il nourrit, chez un nombre croissant de professionnelles, une colère plus profonde face à un système qui semble avoir intégré la sous-rémunération comme une donnée structurelle plutôt que comme un problème à résoudre. L'une des principales colères émergent autour du chantage à la vocation, historiquement et particulièrement présent au sein du travail social. Ainsi, le discours institutionnel oppose systématiquement une fin de non-recevoir aux demandes légitimes d'augmentation financière au regard d'un argument moral préalable et supérieur au reste. Frédérique le formule sans détour : « Il y a ce truc dans le social qui est à la fois formidable et détestable. On va te dire « Mais enfin, vous ne faites pas ce métier pour l'argent, madame. La prise en charge de l'usager est plus importante »[65] ». Ce « chantage », affirme-t-elle, « existe depuis des années[66] » et peut même aller jusqu'au fait de travailler gratuitement, au nom de l'engagement ! « J'ai travaillé dans beaucoup d'établissements où il y avait des journées où on accueillait des familles. Parfois, ça se passait le dimanche. Toute l'équipe venait, mais personne n'était payé[67]. » Lucide, Frédérique en vient à interroger la responsabilité collective de la profession dans la perpétuation de ce système : « C'est de notre faute[68] », énonce-t-elle. « Collectivement, nous les éducs, on n'a jamais voulu se battre. Quand il a fallu faire des grandes manifs, c'était « ah non, on ne peut pas laisser les usagers, qui va s'en occuper ? » [...] Nous, les anciens, on a laissé aux directions le pouvoir de nous exploiter. Maintenant, les plus jeunes râlent, mais ils ont raison[69]. »

Cette résignation collective a fini, toujours selon Frédérique, par produire une forme d'accoutumance qui déforme jusqu'à la perception même de ce qu'est un salaire correct : « dans le social, on s'est habitué à être mal payé. Dès que quelqu'un gagne plus de 2000 euros, on le considère comme richissime[70] ». Une remarque qui prend tout son sens lorsqu'on la met en regard des données macroéconomiques disponibles en 2024 : le salaire net moyen en équivalent temps plein des salariés du privé s'élève à 2730 euros, primes comprises, alternants, stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés inclus. Autrement dit, le seuil que le secteur social perçoit collectivement comme un signe de réussite salariale correspond, dans le reste de la société, à une rémunération inférieure à la moyenne. Un décalage de perception qui en dit long sur l'ampleur de la dévalorisation intériorisée par la profession...

Cette même logique transparaît chez Sylvie qui, avec un salaire de 2500 euros net, confie se « sentir coupable de se plaindre[71] », alors même que ce montant, rapporté à son ancienneté et à ses qualifications, reste loin d'être exceptionnel. Ce sentiment de culpabilité qu'elle exprime coexiste

avec un constat global sur l'érosion de son pouvoir d'achat. Alexandra explique ainsi : « Il y a vingt ans, je n'imaginais pas ça que l'inflation allait jouer, que j'allais être imposable à fond, que j'allais faire des arbitrages[72]... ». « La vocation, ça ne paie pas les factures. [...] C'est un beau métier, j'adore ce que je fais. Mais je ne l'ai pas fait pour être dans le mimétisme des personnes que j'accompagne, à compter chaque euro par mois parce qu'elles sont dans les minima sociaux. Je pense qu'on peut avoir de l'empathie en étant payé un peu plus. C'est juste la reconnaissance de nos études, de notre engagement[73] », insiste-t-elle.

Face à cette érosion du pouvoir d'achat, certaines professionnelles font quant à elles le choix d'anticiper, quitte à amputer davantage encore leur budget présent. C'est le cas de Virginie, qui a pris la décision d'épargner 250 euros chaque mois pour sa retraite, *via* un plan d'épargne retraite et une assurance-vie, faute de se projeter en activité jusqu'à 69 ans : « Je ne me vois pas travailler jusqu'à 69 ans[74] ». Le calcul qu'elle a établi est précis : en partant à 69 ans, sa retraite s'élèverait à 2400 euros alors que si elle partait plus tôt, elle en perdrait 700. « Je me prive d'une partie de mon salaire tous les mois pour pouvoir partir plus tôt et compléter ma retraite. 69 ans ? Non, il n'y a pas moyen[75] », insiste-t-elle.

Surtout, cette lassitude s'accompagne, chez plusieurs professionnelles, d'une comparaison de plus en plus explicite avec d'autres trajectoires professionnelles possibles. Alexis, éducateur de rue, perçoit 1790 euros net par mois, un revenu qu'il juge insuffisant au regard de son parcours et de ses missions, bien qu'il ne se voit pas comme précaire : « Je ne vais pas dire que je suis précaire, mais on va dire que je fais partie des Français moyens qui se serrent la ceinture[76] », résume-t-il. Diplômé en 2023 après trois années d'apprentissage au sein de la même association, il a dû batailler pour faire reconnaître cette ancienneté dans le calcul de son salaire ; à défaut, il aurait pu démarrer « au Smic, à 1450 euros, après trois ans d'études[77] ». Il ne regrette pourtant pas son choix professionnel, qu'il a fait en connaissance de cause après une première expérience dans l'industrie des composites. Certains de ses anciens camarades de formation ont, eux, suivi une trajectoire bien différente : « J'ai des amis qui bossent maintenant dans le naval [...] Eux, ils ont des salaires entre 3000 et 5000 euros[78]. » Mais Alexis assume avoir préféré le sens du travail à son niveau de rémunération : il a fait un choix, celui « d'avoir un métier [qu'il aime] et de rogner un petit peu sur le salaire[79] ».

Cette forme de dégradation du rapport au métier trouve une formulation particulièrement frontale chez Sylvie, qui observe autour d'elle des collègues éducatrices à temps partiel arrivant à la cinquantaine avec des salaires inférieurs à 2000 euros, ainsi que de jeunes diplômés à bac +3 démarrant à 1500 euros. Elle énonce ainsi : « Le travail social est en train de devenir misère. Je ne dis pas qu'on est mal payé, mais par rapport à la pénibilité du travail, aux missions demandées, aux

responsabilités… Quand on est marié, ça va. Mais pour les gens seuls, c'est compliqué. […] J'ai une collègue qui suit une maman qui touche 1600 euros d'allocations. Elle, elle gagne 1400 euros[80]… » Mais au-delà même de ce paradoxe chiffré, ce qui semble la révolter le plus profondément n'est pas tant le montant de sa rémunération que le déséquilibre croissant entre les exigences professionnelles et la reconnaissance en retour : « On nous en demande plus, mais on n'a rien en échange. Ce n'est plus ce que c'était[81] ». Elle décrit ainsi des directions de plus en plus éloignées des réalités de terrain et des financeurs qui, selon elle, « ne se rendent pas compte du dévouement[82] » des équipes. Un sentiment d'abandon institutionnel qui vient nourrir, en profondeur, la colère qui traverse l'ensemble de ces témoignages. Sa conclusion, adressée directement aux jeunes en formation, résonne ainsi comme un aveu d'épuisement collectif : « Si c'est pour le salaire, ne faites pas éduc ![83] »

Conclusion

Au terme de ce parcours, un même fil se dessine, celui d'un secteur dont l'utilité collective ne fait guère débat, mais dont la rémunération des personnes qui le font vivre peine structurellement à suivre. Une monitrice éducatrice qui, après trente-trois ans de carrière, doit encore cumuler plusieurs activités pour atteindre 2500 euros par mois. Des éducateurs spécialisés recrutés, diplôme bac +3 en poche, à un niveau proche du Smic. Des aides à domicile dont le revenu annuel moyen avoisine à peine 10 000 euros, pour l'un des métiers les plus exigeants physiquement qui soit. Des professionnelles qui reportent leurs propres soins pour privilégier ceux de leurs enfants, qui hésitent à fonder une famille faute de moyens suffisants, ou qui commencent dès aujourd'hui à épargner pour ne pas subir demain une retraite trop précaire…

Ces situations, prises ensemble, dessinent moins des accidents individuels qu'une tendance de fond, celle d'un secteur où l'engagement personnel a longtemps compensé, dans les faits, l'insuffisance de la reconnaissance salariale. Cette situation, les chiffres le suggèrent, atteint aujourd'hui certaines limites : près d'une professionnelle sur deux quitte le métier avant cinq années d'exercice, et les témoignages recueillis dans cette série en disent tout autant, sinon davantage, que les statistiques elles-mêmes. Plusieurs professionnelles expérimentées confient ainsi qu'elles ne referaient plus, aujourd'hui, le choix qu'elles ont fait il y a vingt ou trente ans.

Ce basculement se lit également dans le rapport que ces professionnelles entretiennent avec leurs propres pairs, plus jeunes : nombreuses évoquent, avec une certaine gravité, la tentation de dissuader une nouvelle génération de s'engager dans cette voie, ou du moins de le faire les yeux ouverts sur ce qui l'attend. Ce type de mise en garde, formulée par des professionnelles qui n'ont pourtant pas renoncé elles-mêmes à leur métier, en dit long sur l'écart croissant entre

l'attachement au sens de ces professions et la réalité de leurs conditions d'exercice.

Une phrase, en particulier, résume assez bien l'esprit de l'ensemble de ces récits : « La vocation ne remplit pas le frigo, elle ne paye pas les factures[84]. » Oui, à la fin, l'engagement des travailleuses sociales, aussi réel et sincère soit-il, ne peut indéfiniment servir de variable d'ajustement face à des grilles salariales qui peinent à évoluer. Cet engagement a un coût, visible dans la pénibilité physique du travail, dans des trajectoires professionnelles souvent écourtées, et dans une lassitude qui semble aujourd'hui s'exprimer plus ouvertement qu'auparavant.

Cette note ainsi n'a pas la prétention de trancher les modalités d'une réponse à cette situation, question qui relève avant tout de choix politiques. Elle invite néanmoins à considérer que la question salariale, dans ce secteur, ne peut plus être traitée comme secondaire. Prendre soin des plus vulnérables suppose aussi, en creux, de prendre soin de celles et ceux qui en assument la charge au quotidien. À défaut, c'est l'ensemble du modèle de solidarité qui pourrait, à terme, s'effondrer. À défaut, c'est tout un pan du contrat social qui pourrait disparaître. Alors oui, il est temps que cela cesse. Il est temps de donner plus que du sens à ces métiers essentiels. Il est temps de les payer, décemment. Il est temps de donner le nécessaire à celles et ceux qui prennent soin. Il est temps que cela change.

1. *Le Média social* est un site d'actualité en ligne dédié aux professionnels du secteur social et médico-social en France. Il propose de l'information juridique, réglementaire et de terrain sur les métiers du travail social : éducateurs spécialisés, assistants sociaux, aides à domicile, conseillers en économie sociale et familiale, et plus largement tous les acteurs des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). *Le Média social* est membre du groupe de presse Lefebvre Dalloz.
2. Béatrice Le Rhun, Constance Morel-Jean et Jérôme Poulain, « Professionnelles du social : de forts besoins mais des rémunérations souvent faibles et des conditions de travail souvent difficiles », *France, portrait social,* Insee Références, 2025, pp. 49-59.
3. En lien avec l'exercice très majoritairement féminin de ces professions, la présente note a fait le choix, à l'instar de la Drees, de conjuguer au féminin l'ensemble de la présente note afin de mieux visibiliser l'engagement prépondérant des femmes dans ces métiers essentiels à notre société.
4. Béatrice Le Rhun, Constance Morel-Jean et Jérôme Poulain, article cité.
5. *Le handicap en chiffres – Édition 2023*, Panoramas de la Drees, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, 21 avril 2023.
6. Audrey Farges, *321 500 adultes handicapés sont accompagnés par des structures dédiées fin 2022*, Études et résultats n°1332, Drees, 12 mars 2025.
7. Audrey Farges, *174 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés par des structures dédiées fin 2022*, Études et résultats n°1331, Drees, 12 mars 2025.
8. Pierre-Yves Cabannes et Opale Echegu, *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution – Édition 2024*, Panoramas de la Drees, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, 24 octobre 2024.
9. Tedjani Tarayoun et *al.*, *L'aide sociale à l'enfance – Édition 2024*, Les Dossiers de la Drees n°119, 23 juillet 2024.
10. Tedjani Tarayoun et Klara Vinceneux, *Fin 2024, les mineurs et jeunes majeurs bénéficient de 405 500 mesures d'aide sociale*

à l'enfance, Drees, 19 décembre 2025.

11. Béatrice Le Rhun, Constance Morel-Jean et Jérôme Poulain, article cité.
12. Béatrice Le Rhun, Constance Morel-Jean et Jérôme Poulain, article cité.
13. Ibid.
14. Ibid.
15. Ibid.
16. Ibid.
17. Ibid.
18. Ibid.
19. Ibid.
20. Ibid.
21. Ibid.
22. François-Xavier Devetter et Djamel Messaoudi, « Les aides à domicile entre flexibilité et incomplétude du rapport salarial : conséquences sur le temps de travail et les conditions d'emploi », *La Revue de l'Ires*, vol. 3, n°78, 2013, pp. 51-76.
23. Béatrice Le Rhun, Constance Morel-Jean et Jérôme Poulain, article cité.
24. Ibid.
25. Ibid.
26. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
27. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
28. « Alain, conseiller en insertion professionnelle, 1650 € net par mois », *Le Média social*, 27 février 2026.
29. « Aurore, accompagnante éducative et sociale, 2000 euros net par mois », *Le Média social*, 6 mars 2026.
30. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
31. « Mélanie, déléguée aux prestations familiales, 1312 € net par mois », *Le Média social*, 26 mars 2026.
32. « J'avais besoin de faire deux boulots pour dépasser les 2000 € », *Le Média social*, 18 juin 2026.
33. « Alain, conseiller en insertion professionnelle, 1650 € net par mois », *Le Média social*, 27 février 2026.
34. « « La vocation ne remplit pas le frigo » : Virginie, éducatrice spécialisée depuis 23 ans, 2600 euros net par mois », *Le Média social*, 30 janvier 2026.
35. « Aurore, accompagnante éducative et sociale, 2000 euros net par mois », *Le Média social*, 6 mars 2026.
36. « Mélanie, déléguée aux prestations familiales, 1312 € net par mois », *Le Média social*, 26 mars 2026.
37. « Aurore, accompagnante éducative et sociale, 2000 euros net par mois », *Le Média social*, 6 mars 2026.
38. « Aurore, accompagnante éducative et sociale, 2000 euros net par mois », *Le Média social*, 6 mars 2026.
39. « Éducateur de rue : « Je fais partie des Français qui se serrent la ceinture » », *Le Média social*, 17 juillet 2026.
40. Ibid.
41. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
42. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
43. « J'avais besoin de faire deux boulots pour dépasser les 2000 € », *Le Média social*, 18 juin 2026.
44. « Mélanie, déléguée aux prestations familiales, 1312 € net par mois », *Le Média social*, 26 mars 2026).
45. « Éducateur de rue : « Je fais partie des Français qui se serrent la ceinture » », *Le Média social*, 17 juillet 2026.

46. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
47. « Hélène, assistante sociale dans un CCAS, 2056 euros nets par mois : « À 52 ans et 25 ans de carrière, je gagne moins de 1900 euros sans la prime Ségur » », *Le Média social*, 13 février 2026.
48. Ibid.
49. Ibid.
50. « « La vocation ne remplit pas le frigo » : Virginie, éducatrice spécialisée depuis 23 ans, 2600 euros net par mois », *Le Média social*, 30 janvier 2026.
51. Ibid.
52. Ibid.
53. Ibid.
54. Ibid.
55. « Aurore, accompagnante éducative et sociale, 2000 euros net par mois », *Le Média social*, 6 mars 2026.
56. « Aurore, accompagnante éducative et sociale, 2000 euros net par mois », *Le Média social*, 6 mars 2026.
57. « Conseillère en économie sociale familiale, 29 ans, 1646 € par mois : « Un jour, j'en aurai peut-être marre » », *Le Média social*, 17 avril 2026.
58. Ibid.
59. Ibid.
60. « Mélanie, déléguée aux prestations familiales, 1312 € net par mois », *Le Média social*, 26 mars 2026.
61. « Éducateur de rue : « Je fais partie des Français qui se serrent la ceinture » », *Le Média social*, 17 juillet 2026.
62. « Éducateur de rue : « Je fais partie des Français qui se serrent la ceinture » », *Le Média social*, 17 juillet 2026.
63. Ibid.
64. Ibid.
65. « 1760 euros net pour une monitrice éducatrice : « Si j'avais un salaire décent, je ne cumulerais pas trois emplois » », *Le Média social*, 20 février 2026.
66. Ibid.
67. Ibid.
68. Ibid.
69. Ibid.
70. Ibid.
71. « Éducatrice spécialisée en lieux médiatisés : « Si c'est pour le salaire, ne faites pas éduc ! » », *Le Média social*, 23 juillet 2026.
72. Ibid.
73. « Éducatrice spécialisée dans la FPH, 1870 € : « La vocation, ça ne paie pas les factures » », *Le Média social*, 28 mai 2026.
74. « « La vocation ne remplit pas le frigo » : Virginie, éducatrice spécialisée depuis 23 ans, 2600 euros net par mois », *Le Média social*, 30 janvier 2026.
75. « « La vocation ne remplit pas le frigo » : Virginie, éducatrice spécialisée depuis 23 ans, 2600 euros net par mois », *Le Média social*, 30 janvier 2026.
76. « Éducateur de rue : « Je fais partie des Français qui se serrent la ceinture » », *Le Média social*, 17 juillet 2026.
77. Ibid.
78. Ibid.
79. Ibid.
80. « Éducatrice spécialisée dans la FPH, 1870 € : « La vocation, ça ne paie pas les factures » », *Le Média social*, 28 mai 2026.

81. Ibid.
82. Ibid.
83. Ibid.
84. « « La vocation ne remplit pas le frigo » : Virginie, éducatrice spécialisée depuis 23 ans, 2600 euros net par mois », *Le Média social*, 30 janvier 2026.